

## GREVE du 18 Septembre au 4 Novembre 1893

(40.000 mineurs sont en grève)

### INTERVENTION de Monsieur Casimir BEUGNET – Conseiller Municipal – Délégué Mineur -

#### Le 10 Octobre 1893

Monsieur Casimir BEUGNET prie :

« Monsieur le maire de bien vouloir présenter mes excuses au conseil municipal et lui soumettre la requête suivante :

Considérant que les mineurs actuellement en grève sont en temps de travail les éléments les plus directs de la prospérité du pays, le Conseil Municipal de Bully réuni en Assemblée extraordinaire le 10 Octobre 1893 vote une somme de TROIS CENTS francs en faveur des victimes de ladite grève.

Cette somme sera remise entre les mains du comité de la grève, 10 rue de la Paix à Lens.

En cas d'insuffisance de ressources, j'ai l'honneur de soumettre la proposition suivante :

Considérant que la fête nationale dite du 14 Juillet et qui fut fondée pour rappeler la victoire du peuple sur le despotisme est maintenant accaparée par les capitalistes ennemis de la Liberté, qu'il n'y a donc plus lieu que le prolétariat s'occupe de cette fête qui peut être remplacée par celle du 1<sup>er</sup> Mai. Je propose que l'on prenne sur les crédits votés à l'intention du 14 Juillet la somme qui pourrait être nécessaire pour compléter le total du secours réclamé plus haut.

Dans l'espoir que le conseil apportera une bienveillante attention à ma demande

Recevez Monsieur le Maire mes sincères salutations

Casimir BEUGNET

Après discussion, le Conseil est d'avis qu'il n'y a pas lieu de penser à prendre la somme proposée sur le crédit affecté à la fête nationale et qu'il y a lieu de voter d'abord par oui ou par non sur le principe de ladite demande, laquelle votée à bulletin secret a donné à 2 tours différents 9 voix pour, contre : 9.

Le Conseil jugeant de ne pas continuer l'épreuve a ajourné ladite question.

#### Le 24 Octobre 1893

Lors de la séance extraordinaire, il est fait lecture d'une pétition :

« Nous soussignés, conseillers municipaux de la Commune de Bully avons l'honneur de vous prier de bien vouloir rassembler le conseil dans le plus bref délai possible à l'effet de se prononcer sur la question d'un secours aux victimes de la grève et dont l'importance serait discutée pendant la séance.

Recevez Monsieur le Maire – suivent les signatures. »

Après cette lecture monsieur **BEUGNET** demande la parole et s'exprime en ces termes, attendu que la prospérité du pays est due à l'agglomération des ouvriers mineurs, il importe en ce moment de grève de venir en aide aux victimes du travail, à tous ceux qui font vivre la plupart des commerçants de la commune tels que bouchers, boulangers, etc..., il est donc de mon devoir d'appeler aujourd'hui votre attention sur leur situation.

Je propose donc au Conseil d'allouer en faveur des victimes de ladite grève un secours de MILLE francs.

Monsieur Lespinasse fait observer que cette somme est insuffisante et qu'il faut voter un crédit plus élevé, il propose au Conseil un secours de DEUX MILLE France.

Vu les différentes propositions, Monsieur le Maire fait observer qu'avant de voter le crédit à allouer, il faut d'abord voter par oui ou par non, la question de principe.

La motion et mise aux voix, nombre de votants : 18

Au scrutin secret : oui : 11 voix – non : 7 voix

La question de principe est adoptée, Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur les sommes de 1000 et 2000 francs proposées par MM. Beugnet et Lespinasse.

Vote à bulletins secrets : 18 votants

1000 F. : 5

2000 F. : 7

300 F. : 1

100 F. : 1

Bulletins blancs : 3

Refus de vote : 1

Monsieur le Maire fait le relevé des bulletins et demande si la majorité est suffisante

Monsieur Dupuich répond que oui

Après vote la somme de 2.000 F. sera prélevée sur les fonds disponibles du budget additionnel 1894

## **Le 4 Novembre 1893 –**

Les délégués mineurs font la déclaration suivante :

« Depuis 7 semaines notre région est en état d'alerte. Il n'y a plus à notre égard ni loi ni droit. Nous vivons sous un régime de peuple conquis. Les routes nationales nous sont interdites ; nos domiciles sont violés. On nous pourchasse à coups de lance et à coups de sabre.

Nous sommes à bout de force, à bout de misère. Il nous faut courber la tête, avouer que nous sommes vaincus, subir sans conditions le despotisme du capital, enfermer dans nos cœurs l'espoir d'une prochaine revanche.

Mais la démonstration est faite, une fois de plus, que le travailleur n'a nulle amélioration à espérer, nulle équité à attendre que d'une révolution sociale. En conséquence, le progrès se prononce aujourd'hui quatre novembre, pour la reprise du travail. »

Sources : Registre des délibérations de Bully-les-Mines

Atelier de Recherches Historiques " La Vie Quotidienne des Bullygeois de 1850 à nos jours"

Recherches et Article : Alain CHAUPIN